



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION

09 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_05-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Dominique JANIN](#)), M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON](#)), M. Vincent DAN COURT ([pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI](#)), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU ([à partir de 18h35](#)), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI ([pouvoir à M. Vincent DAN COURT](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([supplée par Mme Evelyne MONNOT](#)), M. Dominique JANIN ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)), Mme Evelyne MONNOT ([suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Jérôme THEVENEAU ([jusqu'à 18h35](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

15/12/2022/05

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	33

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Vu, les statuts de l'Agence Technique, Ingénierie Côte d'Or le Département en date du 17 décembre 2018,

Depuis 2020, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) est adhérente à l'Agence Technique Départementale Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO), initiée par le Conseil Départemental pour fédérer les capacités d'ingénierie technique au service du territoire. Il est rappelé qu'ICO le Département est, en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Établissement Public Administratif départemental (statuts joints en annexe).

Dans les domaines de la voirie, du bâtiment, de l'eau et de l'assainissement, il est possible de trouver des interlocuteurs pour nous accompagner dans un premier temps via la Mission Conseil Assistance aux collectivités (MiCA) du Conseil Départemental puis pour **des prestations de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'ICO**. (Cf. la plaquette descriptive des missions et tarifs en pièce jointe).

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Considérant que l'adhésion de la CCPD à ICO arrive à échéance au 31 décembre 2022, et qu'il peut être intéressant de renouveler cette dernière pour une durée de 3 ans,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département, pour un montant de 500,00 € (cinq cents euros) par an,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à cette adhésion.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221215-22_12_15_05-DE

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 16 décembre 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER